

COMMUNIQUE

Le Comité Technique (CT) du FONAREDD a tenu sa 22^e réunion le vendredi 22 mars 2019.

Le Comité Technique a examiné les dossiers suivants : (i) Document du « PIREDD Mongala » ; (ii) Note conceptuelle de l'évaluation du Comité Technique ; (iii) Règlement d'Ordre Intérieur du Comité Technique ; (iv) Statut du PIREDD Equateur.

1. Présentation du Document du PIREDD Mongala

L'équipe d'ENABEL, l'agence de mise en œuvre de ce programme intégré, a eu l'occasion de faire une présentation résumée du Document de Programme. Le Comité Technique constate que le Document de Programme qui a bénéficié d'un travail soutenu d'harmonisation et de cadrage de la part du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, est de très bon niveau.

Les débats et discussions du CT ont porté essentiellement sur les points majeurs suivants : (i) le rôle crucial de l'aménagement du territoire ; (ii) la problématique du choix du pilotage politique du programme ; (iii) la nécessité de renforcer les activités des communautés pygmées du territoire de Bongandanga ; (iv) l'important défi de la protection de la forêt et de l'activité agricole ; (v) la problématique d'une démographie galopante ; (vi) les critères du choix des zones d'interventions.

Le CT recommande que sur base de la résolution contenant des recommandations exécutoires, le Document de Programme soit finalisé rapidement par ENABEL, avec l'appui du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, pour validation par non objection par les membres du CT, avant sa soumission au COPIL.

2. Note conceptuelle de l'évaluation du Comité Technique

Le Comité Technique, dans le cadre de sa mission de garantir le contrôle qualité et le respect des critères REDD+, évalue l'ensemble des orientations stratégiques, ainsi que les propositions de programme REDD+ soumis au Fonds et émet des avis et recommandations aux Agences et au Comité de Pilotage via le Secrétariat Exécutif. En vue d'améliorer efficacement son fonctionnement, il est souhaitable donc, de réaliser une évaluation de son fonctionnement, par rapport à sa mission et à son mode opératoire.

A cet effet, une note conceptuelle a été partagée avec les membres du CT, en vue de recueillir leurs observations au plus tard, le 10 avril prochain, pour une validation lors du CT 23, prévu pour fin avril.

3. Règlement d'Ordre Intérieur du Comité Technique

Le manuel des opérations du FONAREDD exige que le Comité Technique dispose d'un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), permettant de déterminer les conditions d'organisation et de fonctionnement du CT.

Un projet de ROI a été partagé avec les membres du CT, en vue de recueillir leurs observations au plus tard, le 10 avril prochain, pour une validation lors du CT 23.

4. **Statut du PIREDD Equateur**

Le Document de Programme Equateur avait été approuvé par le COPIL du mois de février 2018. A ce jour, plus d'une année après, la FAO n'a pas encore finalisé le processus de validation interne, avec comme conséquence que le programme ne peut pas démarrer et il y a un risque énorme de non atteinte des jalons de la LOI.

Des discussions ont eu lieu par Skype entre les membres du CT et FAO/Rome. Il ressort de ces échanges que FAO s'engage à faire parvenir au Secrétariat Exécutif du FONAREDD tous les documents approuvés au plus tard le 08 avril prochain.

Fait à Kinshasa, le 25/03/2019

Pour le Secrétariat Exécutif

Félicien MULENDA KAHENGA

Coordonnateur



Pour le Comité Technique

Aimé KASENGA TSHIBUNGU

Président